AVERTISSEMENTS AGRICOLES

0LP21-6-68 79373

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PERIODIQUE

EDITION DE LA STATION DU LANGUEDOC
(Tél. 92.28.72)
(AUDE, GARD, HERAULT, LOZERE, PYRENEES-ORIENTALES)
Régisseur de recettes, Direction Départementale de l'Agriculture, 16, rue de la République - MONTPELLIER
C.C.P. : MONTPELLIER 5.238-57

Abonnement Annuel
25 F.

N° 93 - JUIN 1968/20
3° supplément

CULTURES LEGUMIERES

AVERTISSEMENT

CHENILLE A FOURREAU DE L'ASPERGE

Compte tenu de la biologie de ce parasite le premier traitement devra être exécuté le 25 juin.

Les insecticides suivants peuvent être utilisés :

Parathion	:	50 g de M.A.	à l'hectolitre
Oléoparathion	:	45 g "	"
Azinphos	:	40 g "	"
Phosalone	:	120 g "	"
Fenthion	:	100 g "	"
Carbaryl	:	150 g "	"
Lindane	:	75 g "	"
Carbophénothion	:	120 g "	"
Diethion	:	120 g "	"

Il conviendra de faire : 2 traitements à 12 jours d'intervalle si l'on utilise le Carbaryl, 3 traitements à 8 jours d'intervalle avec les autres insecticides.

A l'exception du Carbaryl , qui est une poudre mouillable, tous les autres insecticides devront être utilisés sous forme d'émulsion.

Les pontes et les pénétrations des jeunes larves ayant lieu à la base des turions, il faut donc traiter ces derniers au niveau du sol et obtenir la pénétration de la bouillie à 4 ou 5 cm de profondeur, de manière à mouiller la partie souterraine de la tige et la terre l'entourant.

Le traitement sera exécuté avec un pulvérisateur, sans rechercher une très forte pression, à raison de 2000 à 2500 litres de bouillie à l'hectare. Ces quantités ne constituent qu'un ordre de grandeur car l'importance du volume de bouillie peut varier selon la densité de la plantation, l'âge de l'aspergière et le nombre de turions par touffe.

Dans les plantations peu attaquées d'une superficie supérieure à 1 ou 2 ha, le traitement pourra être appliqué, par mesure d'économie, sur les 5 premières rangées de la parcelle. En effet l'infestation commence toujours par les bordures et se poursuit lentement vers l'intérieur.

Imprimerie de la Station du Languedoc-Roussillon. Directeur-gérant : L. Bouyx.

.../...

P.311

INFORMATIONS

OIDIUM DU MELON

Surveiller attentivement les cultures et exécuter les traitements tels qu'ils ont été préconisés dans la note n° 92 (Ier supplément) du mois de mai.

A la liste des fongicides déjà cités dans la note n° 92 il faut ajouter le Drazoxolon nouvellement autorisé à la vente contre l'Oïdium des cucurbitacées.

PUCERONS SUR MELON

Afin d'éviter toutes pullulations de pucerons sur melons, surveiller les cultures et exécuter un traitement dès la première apparition de ces insectes. Utiliser un des produits recommandés dans l'Edition spéciale des Avertissements Agricoles.

ALTERNARIA DE LA TOMATE

Les pluies de fin mai, début juin, ont pu déclencher, en certains secteurs de cultures de tomates destinées à la conserverie, des attaques d'alternaria. La tendance orageuse actuelle risque d'amener une extension de cette maladie. Aussi nous recommandons d'effectuer un traitement fongicide dès la prochaine précipitation.

TEIGNE DU POIREAU

Poursuivre les traitements contre ce parasite.

ROUILLE DE L'ASPERGE

Les rosées matinales actuelles, très favorables à l'évolution de la rouille, imposent le renouvellement du traitement préconisé dans un précédent bulletin.

P. CHRESTIAN - J. LAVY

POMMIER

Les premiers dégâts dus au Carpocapse sont observés depuis quelques jours. Il convient de renouveler la protection. Les premiers oeufs de Sésie ont éclos. Dans les vergers fortement infestés de la zone littorale on appliquera un ester phosphorique avec soin (mouillage des troncs et charpentières).

Les conditions climatiques sont telles que la Tavelure se développe dans la majorité des vergers atteints les années précédentes. De nouvelles contaminations se produiront à chaque précipitation importante. Il est donc nécessaire d'assurer une protection permanente notamment dans les vergers d'altitude : (Lozère, Cévennes, Vallée de l'Orb et du Jaur. .)

POIRIER

Les mêmes observations et recommandations concernant le Carpocapse et la Tavelure du pommier sont à faire sur poirier.

M. BEZUT

Ministère de l'Agriculture
STATION REGIONALE D'AVERTISSEMENTS VITICOLES
Ecole Nationale Supérieure Agronomique de MONTPELLIER

Montpellier le I8 Juin 1968

NOTE : 7

MILDIOU

Les très faibles pluies des 2 et 3 juin (Dimanche et Lundi de Pentecôte) ont donné le Mildiou que l'on constate à l'heure actuelle sur feuilles et sur grappes.

Celles qui se sont produites depuis le I2 juin, (plus importantes entre Pézénas et Mèze ou en d'autres points localisés), vont faire naître à partir du I9 juin et au cours des jours suivants des taches de plus en plus nombreuses qui seront accompagnées quelques jours plus tard de rot brun sur les grappes.

Il est donc très opportun de renouveler dans les secteurs sus-visés l'application des traitements -liquides ou pulvérulents- lorsque ceux-ci remontent déjà à quelques jours.

Le Directeur de la Station Régionale
d'Avertissements Viticoles :

G. BERNON

-:-:-:-:-:-

Montpellier le I9 Juin 1968

NOTE : 8

MILDIOU

Les très fortes précipitations, dont la durée dépasse parfois 15 heures, ont donné au cours de la nuit du I8 au I9 juin, les quantités d'eau suivantes :

Montpellier-Ecole	66,4 mm	Grau-duRoi- Espiguette	70 mm
Castelnau-le-Lez	I04 mm	Gaja-Villedieu	43,4 mm

Une attaque a donc été mise en route à partir des germes existants.

L'invasion correspondante apparaîtra sur les feuilles dès le 25 juin et sur les grappes quelques jours après.

Son importance dépendra de l'efficacité des traitements effectués peu de temps avant le 18 juin.

Il y a maintenant à se prémunir contre les conséquences de nouvelles pluies qui risquent de coïncider -dans la partie moyenne de l'Hérault en particulier - avec la sortie de taches devant se produire à partir d'aujourd'hui 19 et provenant des averses du I2 juin.

En conséquence, il est nécessaire :

1°) d'effectuer dès que possible un traitement copieux et soigné, et de le renouveler au plus tôt;

2°) de faire en sorte que le vignoble soit récemment traité juste à la veille du 25 juin.

Le Directeur de la Station Régionale
d'Avertissements Viticoles :

G. BERNON

LA MOUCHE DES FRUITS

(Ceratitis capitata Wied)

La Mouche des fruits fut très longtemps le principal ennemi des productions fruitières d'été et d'automne dans les vergers méditerranéens; les fruits mûrissant après le 14 juillet risquaient d'être parasités par les larves de Ceratitis, la présence d'asticots les rendaient invendables.

Les possibilités de protection qui ont été vulgarisées depuis 15 ans ont contribué à l'extension du verger en permettant la production de fruits sains. Cependant l'importance des dégâts possibles de Mouches des fruits est variable d'une année à l'autre selon la précocité plus ou moins importante de l'apparition des insectes ailés et de la climatologie des mois d'été qui accélère ou ralentie la reproduction. C'est pourquoi la Station d'Avertissements Agricoles conseille un nombre variable de traitements d'après les observations des postes de piégeage, les contrôles de cultures et la climatologie.

Actuellement en Roussillon et Languedoc nous n'avons pas connaissance de l'existence de mouches ou de dégâts. Il n'en est pas de même sur la rive gauche du Rhône (Var); c'est pourquoi il convient d'être désormais extrêmement vigilants.

L'arboriculteur pourra éviter, dans la mesure du possible, le recours à des traitements spécifiques contre la Mouche des fruits. D'autres traitements sont nécessaires (Carpocapse, Tordeuse orientale, Sésie, etc...) il convient d'exécuter ces traitements en fonction du risque Mouche en choisissant des insecticides efficaces contre 2 ravageurs et en modifiant éventuellement la cadence de traitement. Il n'est pas de règle générale chaque exploitation fruitière ayant ses impératifs propres. Ne pas oublier que la lutte contre la Mouche des fruits est une lutte liée à la mâturité des fruits (comme la lutte contre la Tordeuse orientale). Le choix des produits sera donc fait en respectant la législation (date limite des traitements avant récolte). Penser que les résidus de traitements entravent les exportations.

CYLINDROSPORIOSE DU CERISIER

Nous rappelons la nécessité du traitement anticryptogamique appliqué après la récolte des fruits pour prévenir les infections de la Cylindrosporiose.

TORDEUSE ORIENTALE

Il convient de commencer la protection des fruits arrivant à mâturité vers le 15 juillet.

L.L.TROUILLON

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux : P. BERVILLE

Tirage du 19 Juin 1968